

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1934>



Rentrée des AESH : à quand un vrai statut/ ?

- PRECARITE

**AESH EN
LUTTE**

Date de mise en ligne : jeudi 10 septembre 2020

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Ce communiqué a été publié le 06/09/2020

L'Éducation nationale compte 100 000 personnels employés sur des missions d'accompagnement des élèves en situation de handicap. Le Ministre Blanquer a annoncé le recrutement de 8 000 nouveaux emplois à mi-temps d'AESH. L'inclusion de ces élèves à l'école est un des enjeux majeurs du système éducatif français. Pourtant l'Éducation nationale refuse toujours aux AESH de reconnaître leur métier avec les garanties salariales qui vont avec et les cantonne à des « missions ». Pire encore, les AESH vont voir leurs conditions de travail se dégrader avec la généralisation des PIALs (Pôles Inclusif d'Accompagnement Localisés), le grand projet du Ministre Blanquer pour une « gestion » plus rentable du handicap à l'école.

Une précarité inacceptable

SUD éducation revendique la reconnaissance du métier d'AESH. Les AESH doivent être recruté-e-s sur des contrats à temps plein de 24h avec élèves afin de garantir du temps de concertation, de préparation. Un contrat à temps plein c'est aussi la garantie d'un salaire à temps plein. Aujourd'hui les AESH sont quasi exclusivement recruté-e-s sur des temps incomplets avec des salaires incomplets (en moyenne 760 euros pour 24h de travail devant élèves). Cette précarité est inacceptable.

Les PIALs ou comment casser l'inclusion scolaire

SUD éducation s'oppose à la généralisation des PIALs au cours de l'année 2020. Les PIALs vont permettre à l'Éducation nationale d'imposer encore plus de contraintes aux AESH, déjà extrêmement précaires, en favorisant leur déplacement d'une école ou d'un établissement scolaire à l'autre au cours d'une même journée. Avec les PIALs, les AESH deviennent interchangeables, ils et elles sont amené-e-s à accompagner plus d'élèves aux handicaps différents, sur des lieux différents avec des équipes différentes. Or l'accompagnement des élèves en situation de handicap nécessite de la stabilité, de la régularité, un suivi personnalisé de la part des AESH qui apprennent progressivement à connaître l'élève et ses besoins. Avec les PIALs, le ministère nie les compétences professionnelles des AESH.

SUD éducation revendique l'abandon immédiat de ce projet néfaste pour les élèves et pour les personnels.

SUD éducation porte une série de mesure pour améliorer les conditions de travail des élèves et par conséquent les conditions d'accompagnement des élèves en situation de handicap :

- la création d'un véritable statut de fonctionnaire d'Éducateur Scolaire Spécialisé pour les AESH afin de reconnaître leur rôle d'éducatif et leur métier,
- un salaire à l'entrée dans le métier : 1 700Euros nets et l'accès aux mêmes primes (éducation prioritaire), indemnités et pondérations (éducation prioritaire et affectation multiple) que les titulaires quelle que soit la durée du contrat,
- un temps plein avec 24h max avec élèves et le reste pour la prise en compte de tout le travail invisible (préparation, suivi, coordination, formation...)
- Des moyens pour une véritable formation,
- Des affectations respectueuses des élèves et des personnels : affectation sur 2 établissements au maximum, respect des notifications MDPH...

<https://www.sudeducation.org/communiqués/rentrée-des-aesh-a-quand-un-vrai-statut/>